

iraient de ce côté, et plutôt que de laisser cet entrepôt tomber en ruines, il continue à y faire un commerce.

Quant à l'école, elle est très éloignée du centre de la ville, et dans le cours d'un an ou deux, on a été obligé de construire des écoles de quartier dans les parties est et nord de la ville. Il est inexact de dire que la ville prend plus de développement dans l'ouest, que dans la partie est. La ville se développe plus dans l'est que dans l'ouest, et la population y augmente beaucoup plus. Quant au collège Lansdowne, il n'existe plus depuis un an et c'est aujourd'hui une maison de pension, et il n'est d'aucune utilité dans cette question. Relativement aux messieurs dont l'honorable ministre a parlé, leur témoignage se trouve annulé par les faits que j'ai signalés, et quant à M. Smith, je dirai au ministre que M. Smith n'a jamais eu l'intention de dire que le prix de cet emplacement était raisonnable, parce qu'il l'a entièrement retranché de son rapport.

M. BOYD : Depuis que cette question a été amenée devant la Chambre, l'honorable député de Winnipeg (M. Martin) n'a pas jeté, à mon avis, beaucoup de lumière sur le sujet. Il n'y a pas de doute qu'il y a désaccord et mécontentement dans cette ville entre les parties est et ouest, et l'honorable député de Winnipeg en est responsable dans une grande mesure. Maintenant, l'ancien bureau de poste est là depuis douze ans et l'emplacement n'est qu'à 100 pieds plus loin à l'ouest. Il dit que le centre de la population est à l'est du présent emplacement. J'ai la preuve indéniable que le centre de la population est à quelques verges à l'est de l'emplacement, choisi pour le nouveau bureau de poste. J'ai aussi la preuve que 40 pour 100 des affaires de Portage-la-Prairie se font à l'ouest du présent emplacement du bureau de poste.

M. MARTIN : Fi donc !

M. BOYD : C'est l'opinion de l'honorable député, mais malgré toutes les preuves que je peux apporter, rien autre chose ne contentera l'honorable député que le changement du bureau de poste, et son transfert près de la partie est, où il a employé toute son influence pour y faire construire les édifices publics. L'école centrale est un carré plus à l'ouest.

M. MARTIN : Non, l'école centrale est dans le même carré.

M. BOYD : Une des écoles de quartier est à l'extrémité est de la ville et une autre, à l'extrémité ouest de la ville, et celle de l'est se trouve plus proche du bureau de poste que celle de l'ouest.

Quant au blâme que l'honorable député fait retomber sur moi, je suppose que, s'il se produit de mauvais résultats, j'aurai à en souffrir. Je crois que quel que soit l'emplacement choisi pour le nouveau bureau de poste, l'honorable député de Winnipeg ne sera satisfait que si on le construit sur son propre terrain, dont la valeur augmentera par ce moyen. Quant au blâme qu'il me jette, j'en prends toute la responsabilité.

M. DICKEY : L'honorable député d'Assiniboia, le présent leader de l'opposition, est-il d'accord avec ses partisans ?

M. MARTIN.

M. DAVIN : J'espère que mon honorable ami ne pressera pas trop le gouvernement.

La motion est adoptée, et la séance est suspendue un instant.

La séance recommence.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée et la séance est levée à 6 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, le 22 juillet 1895.

Séance du matin.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à dix heures.

PRIÈRE.

M. FOSTER : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée et la séance est levée à 10.20 a.m.

Séance de l'après-midi.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

PROROGATION.

M. L'ORATEUR : J'ai reçu la lettre suivante du secrétaire de Son Excellence le gouverneur général.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, le 22 juillet 1895.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour proroger le parlement du Canada, cette après-midi, le 22 courant, à 3.30 p.m.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,
ARTHUR GORDON,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président de la Chambre des Communes.

PRIX DE LA REINE—VAINQUEUR À BISLEY.

M. PRIOR : Je crois devoir soumettre à la Chambre un fait qui intéresse non seulement les députés qui sont présents, mais tout le pays. Nous avons lu dans les journaux du jour qu'un soldat appartenant à la milice du Canada, avait réussi à gagner le prix de la Reine, à Bisley ; et je demande au ministre de la Milice si la nouvelle publiée par les journaux est fondée, vu que je n'ai pas de doute qu'ils ont reçu l'information de bonne source. Si c'est le cas, je crois qu'il est juste que le gouvernement fasse quelque chose en reconnaissance du succès remporté par le soldat Hayhurst, et que cela donnera satisfaction à la population entière. A mon avis, cette victoire nous a fait plus de bien et a plus contribué à attirer l'attention universelle sur le Canada, que les milliers de piastres dépensés